

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE MONESTIER MERLINES

Folio : 484

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 09

Absents : 02

N° 2024-06-04

Séance du 28 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre

Et le vingt-huit juin

A dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame Nathalie LE GALL, Maire.**

Présents : M. Sylvain COUDERT, Mme Elodie COURTET, M. Jean-Paul DEVEDEUX, M. Claude FERLANDA, Mme Géraldine GOURGEONNET, Mme Laurence LEPEITRE, Mme Nathalie LE GALL, M. Marcel OLLIER, Mme Maryvonne PRADEL.

Absent excusé : Mme Nathalie LAVAL donne pouvoir à M. Sylvain COUDERT.

Absent : M. Sylvain OLLIER

Date de la convocation : 20 juin 2024

Secrétaire de séance : Mme Elodie COURTET

Objet : REVISION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES DE LA COMMUNE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de revoir les tarifs de location de la Salle des Fêtes.

Madame le Maire propose les tarifs ci-dessous :

PARTICULIERS		
Personnes domiciliées sur la commune	Personnes hors commune	Cuisine
100 €	150 €	+ 30 €

Pour la période du 01/10/N au 30/04/N+1, une participation de 20 € supplémentaire sera demandée aux locataires pour le chauffage.

ASSOCIATIONS		Cuisine
Communes du Pays d'Eygurande : - Assemblée Générale - Manifestation à but non lucratif	gratuit	gratuit
Commune de Monestier-Merlines : - Autres manifestations (belote, loto...)	gratuit	+ 30 €
Autres Communes du Pays d'Eygurande : - Autres manifestations (belote, loto...)	15 €	
Hors Communes du Pays d'Eygurande AGEDI	100 €	

Dépôt SOUS PREFECTURE D'USSEL (CORREZE)

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 11/07/2024

019-211914106-20240628-2024_06_04-DE

Une attestation de Responsabilité Civile sera à fournir avant chaque location.

A l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal renonce au vote à bulletin secret et après en avoir délibéré, approuve les tarifs proposés ci-dessus.

Votants : 10	Pouvoirs : 01	Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Maire,

Nathalie LE GALL



Certifié exécutoire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 11/07/2024
Et de la publication le 11/07/2024
A MONESTIER-MERLINES, le 11/07/2024

Le Maire,



AGEDI Dépôt SOUS-PREFECTURE D'USSEL (CORREZE)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 11/07/2024 019-211914106-20240628-2024_06_04-DE